

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Personnalités qualifiées

Laure Lechatellier : « Il est d'usage de remercier les co-rapporteurs.

Permettez-moi madame et monsieur les rapporteurs de le faire chaleureusement car la méthode de travail retenue, les auditions, les orientations dégagées nous ont permis d'élaborer un avis de grande qualité.

Vous avez fait le choix, nous avons fait le choix de placer au cœur de nos travaux l'humain, et en particulier la personne ayant des troubles liés à la consommation d'alcool.

Avec une place consacrée aux auditions de malades et à leurs proches qui nous a permis de mettre l'accent sur deux points :

- d'abord sur les conséquences d'une alcoolisation non maîtrisée sur la santé mais aussi et surtout sur la vie sociale, professionnelle, familiale et financière du malade.

C'est toute la famille bien souvent qui est touchée par cette spirale infernale et insidieuse qui s'installe alors durablement.

- l'autre constat bien exprimé dans notre avis est l'arrivée trop tardive dans le soin du fait de l'absence de repérage précoce.

Deux grandes raisons pour expliquer cette prise en charge tardive :

- d'abord celle d'une représentation sociale du malade d'alcool extrêmement dévalorisante, négative un peu comme une « maladie honteuse » qui pousse le malade à une forme de déni.

Déni « légitime » comme a pu le qualifier d'ailleurs le Professeur Jaury lors de son audition.

- l'autre élément, c'est l'injonction d'abstinence comme préalable à toute prise en charge.

Si l'abstinence est pour certains la bonne méthode, pour d'autres, elle est vécue comme un défi insurmontable, un objectif irréalisable. Car elle est synonyme de perte de son identité, de remise en cause de sa vie sociale, amicale. Ne plus assister à certains moments de convivialité pour fuir la tentation.

Car l'alcool dans notre société est omniprésent. C'est celui qui ne boit pas qui doit se justifier.

Pour moi, l'apport majeur de cet avis réside dans la préconisation de changement de braquet des politiques publiques de lutte contre le tabac et l'alcool,

En faisant de la politique de réduction des risques un outil à part entière de l'arsenal thérapeutique.

Preuve que nos préconisations sur cette pratique allaient dans le bon sens, puisque le 23 octobre dernier, le baclofène a reçu – enfin ! Dirais-je - une autorisation de mise sur le marché dans la prise en charge de l'alcoolodépendance.

Aussi, repérage précoce des consommateurs à risque ; politique de réduction des risques ; prévention ciblée en fonction des populations (les jeunes, les femmes) ; instaurer un prix minimum de l'alcool sur les lieux de fête ; renforcement de la formation des professionnels de soins ; telles sont les grandes préconisations de notre avis auxquelles j'adhère intégralement.

Je voterai donc pour cet avis. Je vous remercie ».